Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20260622-DELPSTAMCZGUILL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	14
Votants :	19

Le 22 juin 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **16 juin 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire MAHÉ, Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sy. FOURAGE E. GUICHON L. MAHE C. MARTIN Ch. MENANT P. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C.

ABSENTS EXCUSES : BERTHE L. (procuration à BOULO S.) BURBAN Sa. (procuration à BURBAN Sy.) COILIER A. (procuration à FOURAGE É.) HERVIEUX P. (procuration à MAHE C.) SEROT E. (procuration à MOURRO S.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

Objet : Demandes de PST au Département – Programme 2026 - Voirie

La commission Voirie présente le projet de travaux au lieu-dit Chez Guillouche – Tranche 1 : aménagement de l'impasse Chez Guillouche et du réseau d'eaux pluviales afin que les problèmes d'inondation rencontrés l'hiver dernier ne se reproduisent pas, et création de cheminement piéton.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du Programme de Solidarité Territorial réactivé.

Plan de financement :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €
Travaux préparatoires	2.000	Département – PST (30% - dépense subventionnable annuelle maxi : 350.000 € HT) 67.680 x 30%	20.304
Terrassement – Empierrement – Purge sur chaussée	10.000		
Réseau Eaux pluviales – Empierrement – Signalisation pour création de cheminement piétons	42.000		
Couche de base – Mise à niveau – Terre végétale	4.800		
Revêtement bi-couche sur 600 m²	3.900		
Sous-Total Travaux	***62.700***		
Maîtrise d'œuvre – Tranche 1	4.980	*Reste à charge Commune*	*47.376*
TOTAL	**67.680**	**TOTAL**	**67.680**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le projet et son plan de financement tels que présentés, et charge Madame le Maire de déposer la demande de subvention auprès du Département du Morbihan.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 23 juin 2026.

Fait à Caden, le 22 juin 2026
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de CADEN